

PARTICIPER AU SAS : LES REPÈRES DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE



Pourquoi utiliser la plateforme numérique du Service d'Accès aux Soins (SAS) ?

La plateforme numérique SAS vous permet de rendre visibles vos créneaux de soins non programmés (SNP) et de bénéficier de la rémunération et de la valorisation prévues dans la convention médicale.

Comment faire ?

Connectez-vous à la Plateforme numérique du SAS (sas.sante.fr) afin d'y renseigner et de paramétrer vos modalités de participation au dispositif SAS.

Participer au dispositif du SAS pour bénéficier de la rémunération

1. Actions à réaliser au niveau de la plateforme numérique SAS

↳ Vous utilisez un ou plusieurs logiciels de rendez-vous interfacés avec la plateforme

> Cochez la case « *J'accepte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en sus de mes disponibilités* »

> Précisez « *à titre individuel* » **ou** « *via ma CPTS* » en indiquant le nom de votre CPTS **ou** « *via ma MSP* » en indiquant le nom de votre MSP.

> Cliquez sur le bouton « *Oui, je déclare sur l'honneur utiliser un (ou plusieurs) logiciel de prise de rendez-vous interfacé avec la plateforme* » et précisez lequel ou lesquels

Ne cochez pas la case « *Je refuse d'afficher mes créneaux « grand public » et « professionnel » disponibles dans la plateforme* ».

Retrouvez la liste des logiciels interfacés



↳ Vous n'utilisez pas de logiciel de rendez-vous interfacé avec la plateforme

> Cochez la case « *J'accepte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en sus de mes disponibilités* »

> Précisez « *à titre individuel* » **ou** « *via ma CPTS* » en indiquant le nom de votre CPTS **ou** « *via ma MSP* » en indiquant le nom de votre MSP.

> Cliquez sur le bouton « *Non* » **ET** Cochez la case « *Je déclare sur l'honneur mettre en visibilité à minima 2 heures de disponibilité par semaine sur mon agenda de la plateforme numérique SAS* ».

↳ Vous ne souhaitez pas participer au SAS

Si vous utilisez, ou non, un logiciel de rendez-vous interfacé avec la plateforme, cochez la case « *Je refuse d'afficher mes créneaux « grand public » et/ou « professionnel » disponibles dans la plateforme numérique SAS* ».

À noter : à titre dérogatoire, pour bénéficier de la rémunération SAS, l'interfaçage n'est pas requis dès lors que des créneaux à hauteur de 2 heures hebdomadaires sont renseignés dans l'agenda SAS. Pour en savoir plus, lire l'article « [Des missions spécifiques valorisées](#) ».

2. Actions à réaliser au niveau de votre logiciel d'aide à la prise de rendez-vous

Des paramétrages peuvent être nécessaires lorsque les créneaux dédiés ne remontent pas automatiquement sur la plateforme. Retrouvez dans la FAQ comment créer des créneaux réservés au dispositif SAS et aux SNP dans vos logiciels de prise de rendez-vous en ligne.

FAQ - Foire Aux Questions

Comment créer des créneaux réservés au dispositif SAS et aux SNP dans vos logiciels de prise de rendez-vous en ligne ?

Des paramétrages de votre logiciel de prise de rendez-vous peuvent être nécessaires lorsque les créneaux dédiés ne remontent pas automatiquement sur la plateforme.

Retrouvez des exemples de procédures pour les principaux logiciels de prise de rendez-vous (Doctolib, Maiia) sur le site de l'URPS ML NA :



J'ai renseigné des créneaux sur la plateforme numérique SAS mais ces derniers ne sont pas visibles par les OSNP du SAMU-SAS. Que faire ?

1. Vous utilisez un logiciel de prise de rendez-vous, ce dysfonctionnement est le plus souvent lié à un **problème de paramétrage informatique** de votre logiciel de prise de rendez-vous. Plus d'informations, consultez les vidéos

Sans solution interfacée



Avec solution interfacée



2. Assurez-vous que **vos créneaux « grand public » remontent vers la plateforme numérique SAS.**

Connectez-vous à votre espace personnel sur le site sas.sante.fr et vérifiez que la case « *Je refuse d'afficher mes créneaux grand public et/ou professionnel* » est décochée.

3. Si le problème persiste, n'hésitez pas à contacter le **service support SAS de ESEA Nouvelle-Aquitaine** ou l'assistance de votre logiciel de prise de rendez-vous.

Quelles sont les bonnes pratiques à adopter lors de l'utilisation de mon logiciel de prise de rendez-vous ?

Les créneaux visibles sur la plateforme SAS sont **ceux que vous utilisez pour les SNP de vos patients**. Ils pourront être sollicités par le dispositif SAS si nécessaire le jour même ou la veille pour le lendemain. Si vous êtes contacté par téléphone, vous n'avez aucune obligation d'accorder un rendez-vous au SAS en l'absence de disponibilités.

Lorsque vous utilisez ou supprimez des disponibilités de SNP, **pensez à actualiser votre logiciel de prise de rendez-vous ou votre agenda dans la plateforme numérique SAS**. Pourquoi ne pas déléguer la gestion à votre secrétariat ?

Vous n'acceptez pas de nouveaux patients, mais vous souhaitez recevoir ceux orientés par le SAS, **pensez à créer le motif de consultation Soins Non Programmés**.

SUPPORT TECHNIQUE / RESSOURCES UTILES

Assistance technique _ ESEA Plateforme SAS : contact.sas@esea-na.fr

Service d'Accès aux Soins Nouvelle-Aquitaine, Comment s'y inscrire : <https://sas-na.org/comment-s-inscrire/>

Service d'Accès aux Soins (SAS), Kit de communication, Ministère de la Santé et de la Prévention Juillet 2024

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/20231213_sas_kit_de_communication_v3_4.pdf

Espace de formation SAS : <https://sas.sante.fr/formation>

Cette fiche a été réalisée en partenariat avec

